

# COMMUNE DE ROSIS



## Conseil Municipal du 9 Janvier 2007

### Séance à 22 h 00

**Membres présents:** M.M. Jacques MENDES – René MAGNALDI - Bernadette PINATON – Eric NAUTRE -  
Martine CANDEL- Michel CANOVAS - Moïse ROQUES –

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :** – Monique DELMAS (Pouvoir à Jacques MENDES)  
Gérard LUNA (pouvoir à Bernadette PINATON) -Germain FARENC-(Pouvoir à Moïse ROQUES)

**Membre(s) absent(s):** Patrick BONNEL

**Secrétaire de séance :** E.NAUTRE

**Le Maire présente aux membres du conseil et à leur famille ses Meilleurs Vœux pour 2007**

### Présentation des vœux

*Le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir inviter tous nos administrés à l'apéritif de fin d'année qui sera offert par la municipalité*

Le samedi 13 janvier 2007 à 18 h 00 à la salle polyvalente d'Andabre.

### **1 PROJET DE CESSIION FONCIERE (Délib)**

Le maire comme il l'a indiqué lors de la dernière séance du conseil propose aux membres du conseil le réexamen de la requête formulée par M.Barbier, propriétaire de l'habitation cadastrée D 499 et du terrain attenant d'une superficie totale de 74a 40ca situé à proximité des carrières Granier, sur le massif du Caroux, qui sollicite la commune ( dossier à l'appui) afin d'acquérir une parcelle de terrain en dessus de sa résidence.

Il indique que l'intéressé souhaite acquérir une portion de terrain d'environ 25 X 75 qui jouxte son habitation et qui fait partie d'une parcelle communale cadastrée D.532 d'une superficie totale de 165 ha 43 a 70 ca, (Voir photo jointe).

Il précise que cette cession sera de nature à préserver à la fois, la sécurité de son habitation en assurant l'entretien de cette partie de terrain et permettre également de mieux canaliser les eaux de ruissellement qui affecte son habitation.

Il y a lieu de noter que ce projet, ne porte nullement atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, et qu'il ne subit aucune pression foncière.

En outre, il n'entraîne aucun surcroît important de dépenses publiques hors de proportion avec ses ressources et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L.110 et aux dispositions des chapitres V et VI du titre IV du livre 1<sup>er</sup> ou aux directives d'aménagement précisant leur application.

Le Maire propose donc aux membres du conseil le réexamen de cette proposition .

#### **Avis du conseil :**

***Le conseil après réexamen du dossier, émet avis favorable à la requête de l'intéressé et autorise le Maire à procéder à la vente de ce terrain pour la somme de 1 000 €. A charge pour l'intéressé de supporter les frais de bornage et d'acte notarié.***

## 2 TRANSFERT D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE CARMINATI

Le Maire indique aux membres du conseil qu'il a assisté à la commission des sites en Préfecture de Montpellier qui examinait le projet de transfert de l'autorisation d'exploiter de la carrière Carminati à la SAS GRANIER qui exploite deux autres carrières sur le site « Cabrières Berthenas ».

Il précise que la commission a émis un avis favorable à ce transfert et qu'il y aura lieu tout prochainement de faire un avenant au bail initial de la SAS Granier, pour y intégrer ces nouveaux éléments.

### Avis du conseil :

***Le conseil unanime, émet un avis favorable à ce transfert d'exploitation.***

## 3 COUVERTURE INTERNET EN HAUT DEBIT DE LA COMMUNE (Délib)

Le Maire informe les membres du conseil de la lettre de M. le préfet qui invite les maires des petites communes rurales peu ou mal desservi par les divers opérateurs, en complémentarité du programme actuellement initié par le Département, de faire acte de candidature au dispositif proposé par l'état afin de maximiser les possibilités de desserte de notre territoire communal.

Il précise en outre que dans l'hypothèse où notre territoire ne serait pas à terme couvert en haut débit par le programme départemental, une subvention pourrait nous être attribuée au titre de la DGE des communes.

Il indique que compte tenu que la communauté de communes dispose de cette compétence, il a interpellé le Président de notre communauté pour qu'il se saisisse de ce dossier et pour lui faire savoir si vous en acceptez le principe, que **la commune se porte candidate.**

En réponse, Il indique que le Président F.Cros a **décidé de faire acte de candidature au dispositif proposé par l'Etat, pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc** et examinera avec la commission TIC quel type de couverture est le mieux adapté pour une zone considérée, soit le choix de l'option WiMAX, qui est susceptible de couvrir une zone de 700 Km<sup>2</sup> ou du WiFI ,qui offre la possibilité de couvrir un ou plusieurs hameaux .

Il propose aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

### Avis du conseil :

***Le conseil unanime accepte que la commune fasse acte de candidature et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la communauté de communes pour faire aboutir ce dossier.***

## 4 SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES

Le Maire informe les membres du conseil que l'arrêté de dissolution du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés de Rosis vient d'être signé par M.Le Préfet.

Il indique donc que depuis le 1<sup>er</sup> janvier nos déchets sont traités en direct par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc en respectant le statut quo pour les 3 communes concernées.

Il précise également, que les deux agents P.NAGOL et F.Bral sont désormais employés de la communauté et qu'ils assureront à deux, la collecte de Ordures ménagères. De ce fait, Pascal Nagol ne sera plus mis à la disposition des communes de l'ancien SMICTOMAR.

Il indique en outre, qu'après une première baisse sensible de la redevance **en 2006 de 20 € une baisse plus sensible encore sera proposée pour 2007 .**

### Avis du conseil :

***Le Conseil unanime se félicite de cette décision qui est une des premières conséquences de notre adhésion à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc***

## 5 O N F - BIEN VACANT ET SANS MAITRE « LES POUSTISSES » (Délib)

Le Maire informe les membres du conseil du courrier que vient de lui adresser l'ONF à propos du bien vacant et sans maître à ROSIS (Les Poustisses) – cadastrée F.31 d'une superficie de 1Ha 38 a 50ca qui se trouve enclavée dans le domanial et que l'office souhaite régulariser dans les meilleurs délais.

IL précise qu'il a été convenu par délibération en date du **14 février 2005** que cette parcelle enclavée propriété de l'O.N.F soit échangée avec la parcelle cadastrée section E. 697 d'une superficie de 38a 80ca à Héric.

Le Maire indique aux membres du conseil qu'il saisira tout prochainement le notaire pour que l'élaboration de l'acte notarié soit réalisé rapidement.

### Avis du conseil :

***Le Conseil unanime souhaite le règlement de ce dossier dans les meilleurs délais.***

## 6 PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT - LANGUEDOC

Le Maire indique aux membres du conseil que lors de son dernier conseil syndical le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc a choisi de doter **gratuitement** chaque commune de **deux panneaux de signalisation** afin de marquer l'appartenance de chacune d'elle à un territoire labellisé.

Il précise qu'il s'agit là d'une première étape de marquage pour rendre plus lisible la spécificité du territoire.

Il indique qu'afin de signifier notre engagement à cette démarche une convention doit être établie entre le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et la commune.

Il indique que nous avons la possibilité de commander des panneaux supplémentaires au prix de 85,055 € pièce, fixation comprise.

Il propose cependant, que compte tenu de nombreuses entrées de hameaux il serait préférable d'envisager l'installation de panneaux de simple indication notamment à Andabre et d'adresser un courrier à l'Agence départementale pour qu'elle installe des panneaux afin de mieux indiquer le siège de la Mairie d'Andabre ( à Hérépian, au Poujol, au col de Madale et à la pierre plantée ), car de nombreux usagers se trompent encore et vont à Rosis.

Le Maire propose donc aux membres du conseil de l'autoriser à signer cette convention et d'examiner la proposition d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition de panneaux de simples indications au carrefour d'Andabre.

### Avis du conseil :

***Le conseil unanime autorise le Maire à signer la dite convention avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et approuve les propositions du Maire d'installer une signalétique municipale à Andabre. Il l'autorise à saisir l'Agence Départementale pour implanter une signalisation indiquant la commune de Rosis que le siège de la Mairie de Rosis est à Andabre.***

## 7- RESEAU TOURISTIQUE PLATEAUX DES LACS-MTS DE LACAUNE CAROUX - ESPINOUSE

Le Maire informe les membres du conseil que suite aux journées découverte de la zone Caroux Espinouse il a été évoqué l'idée en lien avec les communes concernées ( Rosis, Castanet et Cambon et Salvargues) de faire figurer sur une carte du réseau touristique 4 circuits touristiques permettant de découvrir ce territoire.

Une première proposition a été adressée à l'imprimerie Périé qui va nous faire une proposition qui sera examinée par tous les membres du réseau.

Il demande aux membres du conseil d'envisager sur le BP 2007, l'achat de panneaux nécessaires au balisage.

Il propose également que le départ des actuels sentiers communaux balisés en bleu, soient équipés de panneaux et de flèches directionnelles.

### Avis du Conseil :

***Le conseil émet un avis favorable aux propositions du maire et l'autorise à engager la dépense nécessaire à ces installations.***

## 8 - SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT « CONFLUENT BOUISSOU - MARE »

Le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la mise en place la part fixe de la Taxe d'Assainissement collectif, le Président du syndicat « confluent Bouissou Mare » qui est chargé de la gestion du syndicat, propose que les deux communes s'acquittent **d'un règlement forfaitaire de 10 taxes par an.**

Il rappelle que les communes membres du syndicat de l'eau sont toutes exonérées de la redevance de l'eau pour leurs bâtiments, les WC publics et les bornes fontaines et d'incendie et qu'il y a lieu de ne pas créer de précédent.

Il indique en outre, que les communes s'engagent en cas de déficit du syndicat, ( ce qui, compte tenu de l'importance du montant de la dépense ne manquera pas d'arriver dans les premières années), à abonder financièrement le budget du syndicat pour le maintenir en équilibre.

Il précise que nos finances communales qui sont déjà sollicitées pour soutenir le budget de l'eau des abonnés de la 2° section (en 2006 à hauteur **de 3 000 €**), celui du regroupement scolaire à hauteur **de 9 100 €** et les dépenses obligatoires de frais de personnel, d'assurances, de carburant et de matériel qui progressent d'environ 2%, sans oublier notamment, la contribution au SDIS à hauteur de **6 476,85€** et les participations aux divers autres syndicats pour un montant global de près de **30 000€**, doivent nous inciter à beaucoup de vigilance et de prudence.

Il indique qu'il est personnellement plutôt réservé sur l'application d'une telle mesure, mais il propose néanmoins aux membres du conseil, d'examiner cette proposition et de donner leur avis.

### Avis du conseil :

***Le conseil unanime émet un avis défavorable à la participation de la commune au financement forfaitaire de la taxe d'assainissement.***

## **9 - RENONCIATION A LA CONCESSION DE MINES DE HOUILLE DITE « CONCESSION DE PLAISANCE »**

Le Maire informe les membres du conseil du dossier de renonciation des concessions des mines de houilles de plaisance que vient de lui adresser M.le Préfet de l'Hérault pour formuler si nécessaire d'éventuelles observations.

**Il indique qu'il faut savoir, que la concession dite « concession de Plaisance » a été instituée par ordonnance royale du 06 août 1836 et qu'elle porte sur une partie du territoire des communes de Castanet le haut, St-Genies de varensal et de Rosis.**

Il précise que les travaux réalisés dans cette concession ont fait l'objet de la procédure d'arrêt définitif des travaux sanctionnée par l'Arrêté Préfectoral du 23 mai 2003 et que Charbonnages de France, actuel concessionnaire, a déposé un dossier en vue de la renonciation la concession de PLAISANCE en application de l'article 34 du décret du 19 avril 1995

Le maire propose aux membres du conseil de donner un avis favorable à la renonciation de la dite concession.

### **Avis du conseil :**

**Le conseil émet un avis favorable à la renonciation de la dite concession de Plaisance.**

## **10 - TRAVAIL D'INTERET GENERAL (Délib)**

Le maire informe les membres du conseil qu'il vient d'être sollicité par un administré de notre commune qui est astreint par le TGI de Béziers à 40h00 de travaux d'intérêt général et qui souhaite les réaliser sur notre commune.

Il indique que l'intéressé a une formation de maçon et qu'il pourrait être utilisé en appui de notre employé communal pendant cette astreinte.

Il propose donc aux membres du conseil d'employer l'intéressé pendant la durée prescrite à des travaux d'intérêt général non rémunérés.

### **Avis du conseil :**

**Le conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.**

## **11 - INTERVENTION « CAUE » - AMENAGEMENT PARKING DE COURS-LE-HAUT**

Le Maire informe les membres du conseil que le nouveau parking de Cours le Haut répond à une demande justifiée par l'é étroitesse des rues du hameau ou le stationnement reste gênant et se positionne de façon logique en tête de pont, avant l'entrée sur le hameau.

Il indique qu'afin que cet ensemble constitue une unité paysagère et une vision du site Moins abrupte, tout en répondant à un fonctionnement de 12 places de parking élargi à une petite aire d'arrêt et de repos.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

### **Avis du conseil :**

**Le conseil estime que cet aménagement ne constitue pas une priorité, et qu'il serait plus judicieux dans un premier temps de l'équiper d'un éclairage public adapté.**

## **12 - POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES DES ORDURES MENAGERES**

Le Maire informe les membres du conseil que dès le début de cette année, des points de propreté pour accueillir les conteneurs des Ordures ménagères vont être construits dans le village d'Andabre.

Il indique que le matériel nécessaire pour les construire a déjà été acquis et qu'il ne reste qu'à solliciter l'entreprise Granier de Lacaune pour la fourniture de pierres de parement pour les habiller.

Il précise en outre, qu'en lien avec la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc, des « Totems » où pourront être insérés des informations ou préconisations, équiperont ces points.

### **Avis du conseil :**

**Le conseil unanime, approuve ces décisions.**

### **13 - CREATION DE LA MAISON DU CAROUX ET DU MOUFLON**

Le maire indique aux membres du conseil que dans le cadre du **Pôle d'Excellence Rurale** porté par la communauté, que les architectes chargés du dossier de réalisation de la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch présenteront l'avant projet sommaire prochainement.

Il indique que hormis les travaux liés au bâti, le contenu de cette « maison » fera l'objet de concertation avec les divers organismes compétents (CPIE-ONF-ONCFS-CDT- PNRHLetc...) pour en faire un véritable observatoire d'information et de communication.

**Avis du conseil :**

***Le conseil unanime prend acte de l'information.***

### **14 - ANDABRE - HEBERGEMENTS LOCATIFS « LES BRUYERES »**

Le Maire indique aux membres du conseil que la livraison des hébergements locatifs de l'immeuble « les bruyères » à Andabre ont pris un léger retard et ne seront probablement pas livrables aux futurs locataires avant fin janvier 2007.

Il indique que la réhabilitation du toit et des façades de l'église Saint-Charles d'Andabre ne sera achevée qu'après la trêve de Noël et du 1<sup>er</sup> de l'an.

**Information du conseil :**

***Le conseil prend acte de l'information.***

### **15 - NOUVEAUX HORAIRES DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le Maire informe les membres du conseil qu'en raison de la création du nouveau poste de secrétaire de mairie sur la base des 35 H légales ; Il y a lieu de modifier les horaires de travail de cet agent.

Il propose donc d'appliquer les horaires de travail suivants **de 08h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 00**. Toutefois, Il suggère de ne pas modifier les heures d'ouverture actuelle de la Mairie (**9h00 à 12h00 et de 14h à 17h**).

**Avis du conseil :**

***Le conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire.***

### **16 - DEMANDE D'AIDE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN ANGLETERRE**

Le Maire informe les membres du conseil de la demande formulée par le collège de St Gervais qui organise un voyage scolaire en Angleterre pour les élèves de 6<sup>e</sup>5<sup>e</sup>4<sup>e</sup>3<sup>e</sup> et sollicite une participation financière pour le financement de ce voyage.

Il indique qu'une aide financière doit être budgétée pour pouvoir être allouée et que la commune doit avoir connaissance de toute demande de concours avant l'élaboration du budget de l'année suivante.

Il indique qu'il ignore combien d'élèves qui résident sur notre commune participeront à ce voyage et propose d'allouer au comité organisateur une aide globale de 150 €.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette requête et d'en délibérer.

**Avis du conseil :**

***Le conseil adopte la proposition du Maire, mais souhaite connaître le nombre d'élèves de la commune qui participent à ce voyage.***

### **17 - DOUCH - PROPOSITION DE VENTE DE FONCIER NON BATI**

Le Maire informe les membres du conseil de la proposition de vente de Mr Luc GABRIELS demeurant en Belgique, propriétaire des parcelles de terrain situées section E cadastrées E.348-349-350 d'une superficie totale de 97a 20ca.

Il indique aux membres du conseil qu'il a informé M.Marc Maurel chargé de représenter le propriétaire, que la commune pourrait lui faire une proposition sur la base de 0,102€/le m<sup>2</sup>

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

**Avis du conseil**

**Le conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du maire et l'autorise à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de ce terrain.**

## 18 - PROJET DE CESSION D' UN TERRAIN COMMUNAL A LA CCMHL

Le Maire informe les membres du conseil que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc est en recherche un terrain pour construire un hangar indépendant de celui de la commune.

Il indique qu'un emplacement situé a proximité de l'actuel hangar pourrait être cédé gracieusement pour construire ce nouvel hangar qui serait propriété de la communauté de communes et qui accueillerait le camion de collecte des OM et divers autres matériels.

Il propose aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer

Avis du conseil :

***Le conseil unanime émet un avis favorable à cette cession.***

### QUESTIONS DIVERSES

#### Enseignes lumineuses :

Le Maire est interpellé par les conseillers qui demande de prévoir pour la fin de l'année la mise en place d'enseignes lumineuses pour illuminer certains hameaux de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année.

***Réponse du Maire : Il prend acte de cette proposition et programmera au budget 2007 l'achat d'une première tranche d'enseignes lumineuses.***

#### Ecobuage dirigé :

Mr Moise Roques sollicite auprès des membres du conseil l'autorisation de procéder au brûlage dirigé de parcelles de terrain situés sur la partie haute de la commune.

#### Réponse du Maire :

***Le conseil après examen de cette requête autorise le GIEC, sous contrôle SDIS à procéder à l'écobuage dirigé d'une parcelle située à Cabrières Bertenas cadastrée D.532 (150Ha)***

## INFOS COMMUNE... INFOS COMMUNE...

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Le Maire informe les membres du conseil que depuis le du 1<sup>er</sup> janvier 2007 notre commune est rattachée territorialement au service de la DDE /SAT ouest qui traitera désormais les permis de construire et tous les dossiers dans les différents domaines d'activités de la subdivision de Bédarieux qui seront par conséquent transférés et traités depuis Béziers.

### GENDARMERIE NATIONALE

Le Maire informe les membres du conseil que la gendarmerie nationale a décidé de centraliser tous les appels téléphoniques « 17 » en un lieu unique. Cette mesure appliquée au niveau national a pour but de centraliser en un lieu unique tous les appels urgents.

Il demande au membres du conseil de faire la plus large publicité à cette nouvelle mesure qui sera relayée dans la presse locale.

### PRESENTATION DES VŒUX DE LA COMMUNAUTE

Le Maire rappelle aux membres du conseil que Francis CROS, Président de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc présentera les vœux de la communauté le Vendredi 26 JANVIER à partir de 19 h 00 à CAMBON ET SALVERGUES.

### GITES DE FRANCE – VISITE DU GÎTE COMMUNAL

Le Maire informe les membres du conseil de la prochaine visite des services des Gîtes de France qui viennent effectuer une visite de contrôle de l'état des lieux du gîte communal pour confirmation du 3<sup>e</sup> épis.

Il indique en outre que dans le cadre de la récente labellisation du gîte au tourisme handicap, une plaque « Tourisme Handicap » sera apposée sur la façade du gîte.

### REUNION DU CENTRE DE FORMATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX

Le Maire informe les membres du conseil que la réunion du centre de formation des Maires et des élus locaux aura lieu à ANDABRE le JEUDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2007 de 09h00 à 17h00 .

Un déjeuner offert par le centre de formation aura lieu au CAT de Plaisance.

Le Maire

Jacques MENDES

Mairie de Rosis - 34610 ANDABRE - Tél. 0467236073 - Fax.. 0467236944 -e-mail : [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)